



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 11649

Texte de la question

M. Xavier Deniau appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le caractère insuffisant des crédits alloués à la sécurité routière. Comme il le lui rappelait lors de la question orale sans débat du mardi 3 mars 1998, la route tue en France et l'absence d'aménagements routiers significatifs en est souvent la cause. Il lui signalait notamment, pour l'exemple, les nombreux accidents mortels intervenus sur la RN 60 entre Courtenay et Montargis, accidents dus essentiellement au retard pris dans la réalisation des travaux d'amélioration de cet axe routier. Cependant, si le cas de la RN 60 est grave et significatif, il n'est malheureusement que l'un des multiples exemples de l'inaction de l'Etat en ce domaine. En effet, alors que tout le monde est d'accord sur la nécessité de tels travaux, leur mise en oeuvre se heurte aux dispositifs arrêtés par les contrats de plan Etat-région et à l'absence de crédits budgétaires suffisants. Aussi, ayant pris acte de la volonté affichée par le Gouvernement de mener une politique globale pour réduire, sur 5 ans, le nombre de tués sur les routes, il lui demande si les progrès en ce domaine ne commencent pas par un accroissement significatif des crédits destinés à l'amélioration de nos routes et s'il entend en faire l'une des priorités de son ministère. Dans l'affirmative, il souhaiterait connaître les moyens financiers qu'il entend y consacrer.

Texte de la réponse

Alors que le nombre de morts sur les routes de notre pays diminuait régulièrement, les résultats dans certains départements font apparaître un renversement de la tendance qui tendrait à situer la France bien loin de la moyenne des autres pays européens. Par ailleurs, le taux d'avancement des contrats de plan, année après année, est le suivant : 34 % en 1995, 45 % en 1996 et 56 % en 1997. L'augmentation du budget 1998 affecté au volet routier des contrats entre l'Etat et les régions (+ 11 % en autorisations de programme et + 10 % en crédits de paiement par rapport à 1997) ne suffira pas à rattraper les retards pris. Ces retards ne peuvent néanmoins à eux seuls expliquer le relâchement constaté en matière de sécurité routière dans le département du Loiret. En effet, les statistiques font apparaître, dans ce département, une augmentation du nombre de tués en 1997 (138 tués contre 95 en 1996 et 134 en 1995) et une légère diminution du nombre de blessés (2 060 en 1997 contre 2 108 en 1995). Sur la même période, le nombre de tués et de blessés, au plan national, diminue de façon régulière, de l'ordre de 5 % pour les tués (7 989 en 1997) et de 6 % pour les blessés (169 578 en 1997). Une action plus déterminée est donc indispensable, au plan national comme au plan local, de manière à faire évoluer les comportements en agissant sur la prévention, l'éducation et la formation. L'effort engagé en matière d'entretien, d'exploitation et de sécurité des infrastructures participe à la priorité donnée par le Gouvernement à l'objectif de réduction de moitié du nombre de morts en cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Deniau](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11649

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1443

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4462